Image not found or type unknown

Remboursement anticipé du pret immobilier par la banque !

Par **Differentsdesotres**, le **05/05/2016** à **02:36**

Bonjour,

J'avoue etre completement perdu. Je viens d'etre licencié par mon employeur, qui s'averait etre aussi ma banque. J'ai acheté un appartement il y a quelques semaines. J'ai fais mon pret au sein de ma banque (et donc aupres de mon employeur) j'ai eu 90% de mon pret qui a ete financé par un pret "collaborateur" et 10% par un pret "client".

Du fait de mon licenciement, je ne vais plus avoir le droit de pretendre aux avantages collaborateur. Aussi mon agence bancaire va revenir vers moi rapidement, pour cloturer mon compte "collaborateur" et surtout pour revoir les conditions de mon pret.

Ma question est simple, est ce que ma banque peut me forcer à les rembourser maintenant que mes ressources ont diminué ? Je vais etre au chomage je ne vais pas avoir les moyens de justifier des meme revenus. Meme si le chomage me permettra de regler mon pret.

Si j'avais fais mon pret dans une autre banque ce probleme ne se poserait pas du moment que je paye.

Mais là est ce qu'ils vont FORCEMENT me demander de nouveaux justificatifs (que je ne pourrai pas fournir) et du coup annuler mon pret en m'obligeant à rembourser ? Ou vont ils faire un avenant en appliquant le taux clientele sans rien de plus !

Il y a une instruction interne qui contredit le document des offres de pret.

Je n'ai pas d'assurance pour la mensualite en cas de perte d'emploi car l'assurance excluée le licenciement pour faute grave.
Lors de la signature du pret et lorsque j'avais posé la question d'un tel evenement l'agence m'avait dit que c'etait un simple bouton à changer sur l'ordinateur ... Au vu de mon licenciement violent et abusif, et de l'acharnement que je subis je m'inquiete sur mes droits.

Pouvez vous m'aider ?!? Bien sur je ne peux solliciter mon agence...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés